



DOSSIER DE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 BROCANTE

La demande doit être impérativement adressée à la Police municipale dans un délai minimum de 45 jours avant la date de la brocante.
À l'issue de l'avis favorable de la municipalité, la Police municipale établit l'arrêté municipal d'occupation du domaine public et des éventuelles restrictions de circulation et de stationnement.

DEMANDEUR et ORGANISATEUR

Nom et prénom du demandeur :

Agissant en qualité de : ☐ Président(e) ☐ Secrétaire ☐ Trésorier(e) ☐ Particulier ☐ Autre :

Pour le compte de : ☐ Association ☐ Société/entreprise

Nom/Entité :

Adresse de l'organisateur :

.....

Contact(s) téléphonique(s) :

Email :

INFORMATIONS

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Date(s) JJ/MM/AA) : du au

Horaires : de à

Lieu d'occupation (indications précises) :

.....

RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Fournir un plan vue aérienne indiquant la zone d'occupation.

a) STATIONNEMENT - ☐ OUI ☐ NON

Date(s) : Horaires :

Lieux/rues (indications précises) :

.....

.....

.....

b) CIRCULATION - ☐ OUI ☐ NON

Date(s) : Horaires :

Lieux/rues (indications précises) :

.....

.....

.....

AUTRES INFORMATIONS

Affluence estimée (Nombre de visiteurs) :

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DEMANDES ANNEXES À L'ORGANISATION DE LA BROCANTE

Ce qui change pour la vente au déballage :

Depuis le 28 mai 2026, la loi de simplification de la vie économique supprime l'obligation de la déclaration préalable en mairie pour les ventes au déballage. Le formulaire Cerfa n°13939 n'est donc plus requis pour cette démarche, allégeant ainsi les formalités des organisateurs. **Néanmoins une demande auprès de la mairie reste nécessaire si vous utilisez le domaine public.**

Pour tout besoin complémentaire, nous vous invitons à effectuer les démarches auprès des services municipaux compétents, sur le site de la [Ville de Château-Thierry](#), rubrique « Associations », puis [J'organise un évènement](#) :

Demande de matériel

Services techniques : Formulaire sur [Je sollicite une intervention technique](#)

Affichage et publicité

Pose de banderole **Service population** : Formulaire sur [Demande d'autorisation de pose de banderole](#)

Lieux d'affichage libre

- Place des États-Unis ;
- Rue des Chesneaux ;
- Avenue Wilson ;
- Place Aristide-Briand ;
- Place Paul-Doumer ;
- Avenue de Blanchard (intersection avec la rue Clé des Champs) ;
- Route d'Étrépilly (2 emplacements) ;
- Rue de la Mare Aubry ;
- Rue Robert-Lecart ;
- Quai Coutellier.

Débit de boissons

Service population : Formulaire sur [Demande de débit de boissons](#)

Nom et prénom du demandeur :

Date et signature

Pour tout renseignement :

POLICE MUNICIPALE

1 place de l'Hôtel de Ville

☎ 03.23.84.87.09

✉ policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 19h sans interruption
Samedi permanence accueil – de 9h30 à 17h

Mairie de Château-Thierry
Place de l'Hôtel de ville - BP 20198
02405 Château-Thierry Cedex
contact@ville-chateau-thierry.fr
03 23 84 86 86 - chateau-thierry.fr